

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Recu en préfecture le 31/03/2021

Affiché le



LE DÉPARTEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE ID: 070-257002584-20210329-2021_21-DE DES DELIBERATIONS DU COMITE S

SYNDICAT MIXTE POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DE HAUTE-SAONE

SEANCE DU 29 MARS 2021

Date de la convocation : 19 mars 2021 Nombre de membres en exercice : 25

L'An Deux Mil Vingt et un, le vingt-neuf mars, le Comité Syndical s'est réuni à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Madame Isabelle ARNOULD.

Etaient présents physiquement :

Isabelle ARNOULD, Pierre DESPOULAIN, Solange STAUB

Etaient présents en visio-conférence :

Isabelle BOUCLANS, Dominique DIDIER, Eric FLEURY, Guillaume GERMAIN, Arnaud GRANDJEAN, Sophie LARUE BOLIS, Dominique PERILLOUX, Nicolas PLANCHON, Hervé PULICANI, Sophie ROMARY-GROSJEAN, Isabelle SCHNEIDER, Michel TOURNIER,

Pouvoirs:

Nadine BATHELOT à Pierre DESPOULAIN Martine BAVARD à Arnaud GRANDJEAN Corinne BONNARD à Hervé PULICANI Martine PEQUIGNOT à Solange STAUB

Etaient excusés:

Emmanuel ARNOULD, Vincent BALLOT, Bruno MACHARD, Christiane OUDOT, Didier PIERRE. Bertrand REZARD,

Délibération n°2021-21 : Mise à jour du tableau des effectifs

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée,

Vu le budget de l'établissement,

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des effectifs de l'établissement à la date du 1er avril 2021, École Départementale de Musique de la Haute-Saône

Envoyé en préfecture le 31/03/2021

Reçu en préfecture le 31/03/2021

ffiché le



Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

ID: 070-257002584-20210329-2021_21-DE

- adopte le tableau des effectifs, tel que présenté dans les annexes ci-jointes et arrêté à la date du 1er avril 2021 :
 - par discipline/instrument
 - par grade

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET ANNEE CI-DESSUS.



La	residente	ce	rtifie	SOU	s sa	responsabilité le	caractère	exécuto	ire d	e ce	t acte	::
		_										

- réception en Préfecture le.....

- affichage le.....

publication le

⁻ informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon – 30 rue Charles Nodier, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'état.